

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 474 644

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 00779

(54) Luminaire animé.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F21V 17/00; F21S 1/00.

(22) Date de dépôt..... 15 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 31-7-1981.

(71) Déposant : LENEVEU Michel Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Roger Leneveu.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

LA PRÉSENTE INVENTION EST RELATIVE AUX LUMINAIRES, LAMPES SUR PIED, APPLIQUES, LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE. LES AMPOULES ÉLECTRIQUES MONTÉES SUR CES DERNIERS DÉGAGENT DE LA CHALEUR QUI EST UTILISÉE POUR PRODUIRE UNE ANIMATION. CETTE DERNIÈRE EST DÉCLENCHEE PAR L'ALLUMAGE ET L'EXTINCTION ET DONNE UN EFFET 5 ESTHÉTIQUE ET INSOLITE.

COMME IL A ÉTÉ DIT, LE DISPOSITIF SUIVANT L'INVENTION UTILISE L'AMPOULE COMME SOURCE DE CHALEUR. L'ANIMATION EST PROVOQUÉE PAR DES LAMES APPELÉES COURAMMENT "BILAMES THERMOSTATIQUES". CES DERNIÈRES, CONSTITUÉES ESSENTIELLEMENT DE 2 FACES DE MÉTAL SE DILATANT DE FAÇON DIFFÉRENTE, ONT LA PROPRIÉTÉ DE SE DÉFORMER SOUS 10 L'EFFET DE LA CHALEUR. CES LAMES SONT, SOIT EN CONTACT DIRECT AVEC L'AMPOULE, SOIT PLACÉES SUFFISAMMENT PRÈS POUR QUE L'ÉLÉVATION DE TEMPÉRATURE SOIT SUFFISANTE.

SI L'ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE FAISAIT QUE LES AMPOULES ÉLECTRIQUES NE DÉGAGENT PLUS SUFFISAMMENT DE CHALEUR, ON POURRAIT INSÉRER DANS L'OSSATURE DU LUMINAIRE UNE RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE AYANT POUR LE DISPOSITIF SUIVANT L'INVENTION LES MÊMES PROPRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUES QUE LES AMPOULES UTILISÉES À CE JOUR.

LE DISPOSITIF SUIVANT L'INVENTION A L'APPARENCE D'UNE FLEUR AVEC L'ANIMATION SUIVANTE : LA LAMPE ÉTEINTE SE PRÉSENTE COMME UN BOUTON DE FLEUR QUI S'OUVRE AU FUR ET À MESURE QUE LA CHALEUR SE COMMUNIQUE AUX BILAMES THERMOSTATIQUES ; EN POSITION MAXIMALE D'OUVERTURE LA DISPOSITION DES PÉTALES DE FLEUR PERMET UN ÉCLAIRAGE CORRECT. 20 DÈS QUE LA LAMPE EST ÉTEINTE LA FLEUR SE REFERME PROGRESSIVEMENT ET RETROUVE SA FORME D'ORIGINE QUAND LE REFROIDISSEMENT EST ACHEVÉ.

D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES DE L'INVENTION RESSORTIRONT DE LA DESCRIPTION QUI VA SUIVRE EN REGARD DES DESSINS ANNEXÉS QUI PRÉSENTENT SCHÉMATIQUEMENT ET À TITRE D'EXEMPLE UN MODE DE RÉALISATION DU LUMINAIRE.

25 SUR CES DESSINS :

LA FIGURE 1 EST UNE VUE D'ENSEMBLE EN PERSPECTIVE,

LA FIGURE 2 EST UNE VUE SCHÉMATIQUE EN COUPE DE L'APPAREIL,

LA FIGURE 3 EST UNE VUE SCHÉMATIQUE EN COUPE ILLUSTRANT L'ANIMATION.

COMME ON PEUT LE VOIR À LA FIGURE 2 L'ENSEMBLE EST CONSTITUÉ D'UN TUBE 1 À L'INTÉRIEUR DUQUEL SE TROUVENT LES FILS D'ALIMENTATION 2. LA DOUILLE 3, QUI EST FIXÉE À L'EXTRÉMITÉ DU TUBE, REÇOIT L'AMPOULE 4. SUR CETTE MÊME DOUILLE EST FIXÉE UNE ARMATURE POLYGONALE 5. SUR LE POURTOUR DE CETTE ARMATURE ONT ÉTÉ FIXÉS UN CERTAIN NOMBRE DE PÉTALES 6, AVEC POUR CHACUN D'EUX, UN BILAME THERMOSTATIQUE 7. LE PÉTALE EST SOLIDAIRE DE L'ARMATURE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE PIÈCE EN MATIÈRE SOUPLE 8 QUI FAIT OFFICE 30 DE CHARNIÈRE, CECI PERMETTANT LE DÉBATTEMENT DU PÉTALE ENTRE SES POSITIONS OUVERTE ET FERMÉE.

.../...

COMME ON PEUT LE VOIR ÉGALEMENT LE BILAME EST FIXÉ À SA BASE SUR L'ARMATURE PAR RIVETAGE, Soudure ou autre fixation adéquate 9 enserrant également la pièce charnière 8. QUAND LE BILAME SE DÉFORME, L'AUTRE EXTRÉMITÉ QUI COULISSE DANS UNE FENTE MÉNAGÉE DANS LA PARTIE INTÉRIEURE DU PÉTALE 10 DÉPLACE CE DERNIER ARTICULÉ AUTOUR DE LA CHARNIÈRE. UN CAPUCHON 11 DISSIMULE DE L'EXTÉRIEUR LES DIVERSES ARTICULATIONS DES PÉTALES. COMME ON PEUT LE VOIR SUR LA FIGURE 3 LE PÉTALE PASSE DE LA POSITION FERMÉE (CÔTÉ GAUCHE DE LA FIGURE 3) À LA POSITION OUVERTE (CÔTÉ DROIT DE LA FIGURE 3) ET VICE VERSA.

PLUSIEURS LAMPES EN FORME DE FLEURS PEUVENT ÊTRE REGROUPEES POUR CONSTITUER UN LUMINAIRE PLUS IMPORTANT, S'APPARENTANT À UN BOUQUET PAR EXEMPLE.

IL VA DE SOI QUE LE DISPOSITIF N'A ÉTÉ DÉCRIT ET REPRÉSENTÉ QU'À TITRE PUREMENT EXPLICATIF, NULLEMENT LIMITATIF ET QUE DIVERSES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES À LA FORME DE RÉALISATION INDICUÉE, SANS QU'ON SORTE POUR AUTANT DU DOMAINE DE L'INVENTION. C'est ainsi notamment que l'ASPECT PEUT ÊTRE TOUT À FAIT DIFFÉRENT ET PEUT PRENDRE DES FORMES DIVERSES N'AYANT RIEN À VOIR AVEC UNE FLEUR. Le PRINCIPE DE LA DÉFORMATION DE BILAMES THERMOSTATIQUES ÉLEVÉS EN TEMPÉRATURE PAR LA PROXIMITÉ D'UNE AMPOULE ÉLECTRIQUE MONTÉE SUR UN LUMINAIRE RESTE LE MÊME QUELQUE SOIT L'APPROXIMATION DONNÉE À CE DERNIER. L'ANIMATION RÉSULTANTE PEUT ÊTRE TOUT À FAIT AUTRE, LE DÉBUT ET LA FIN DU CYCLE Étant DÉCLANCHÉS PAR L'ALLUMAGE ET L'EXTINCTION DE LA LAMPE.

LE DISPOSITIF SUIVANT L'INVENTION PEUT PRENDRE PAR EXEMPLE LA FORME D'UN COFFRET S'OUVRANT ET SE REFERMANT À L'ALLUMAGE ET À L'EXTINCTION, LA LUMIÈRE Étant DIFFUSÉE QUAND LE COUVERCLE DUDIT COFFRET EST OUVERT.

REVENDEICATIONS

- 1 - DISPOSITIF CONSTITUÉ D'UN LUMINAIRE PRÉSENTANT UNE ANIMATION CARACTÉRISÉE PAR LE FAIT QUE LA CHALEUR DE L'AMPOULE ÉLECTRIQUE DU LUMINAIRE EST UTILISÉE COMME SOURCE D'ÉNERGIE DE L'ANIMATION.
- 2 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 1.
- 5 5 - CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LA SOURCE DE CHALEUR PEUT ÊTRE UNE RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE INSÉRÉE DANS L'OSSATURE SUFFISAMMENT PRÈS DES BILAMES THERMOSTATIQUES.
- 10 3 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 1.
- CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LES ÉLÉMENTS "MOTEUR" DE L'ANIMATION SONT DES BILAMES THERMOSTATIQUES QUI SE DÉFORMENT SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
- 10 4 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 1.
- CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LES BILAMES THERMOSTATIQUES SONT AU CONTACT DE L'AMPOULE OU PLACÉS SUFFISAMMENT PRÈS DE CETTE DERNIÈRE.
- 15 5 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 1.
- CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LA DÉFORMATION DES BILAMES THERMOSTATIQUES COMMUNE AUX ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS DU LUMINAIRE DES DÉPLACEMENTS PROPRES À PRODUIRE UNE ANIMATION ESTHÉTIQUE ET INSOLITE À L'ENSEMBLE.
- 6 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 1
- CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LES LUMINAIRES PEUVENT PRENDRE DES FORMES VARIÉES ET DIVERSES, LE "MOTEUR" DE L'ANIMATION RESTANT LE MÊME.
- 20 7 - DISPOSITIF SELON LA REVENDICATION 6
- CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE LA PRÉSENTE INVENTION EST DÉCRITE DANS LA DEMANDE DE BREVET SOUS LA FORME D'UNE FLEUR.

PI. unique

2474644

FIG.1

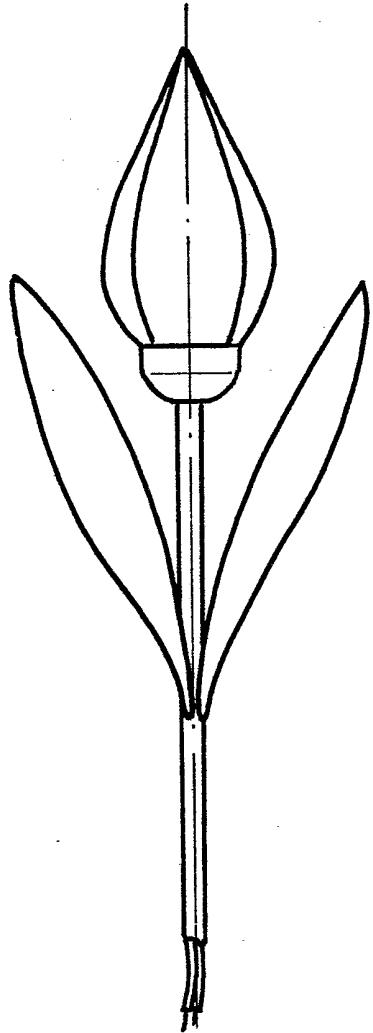


FIG.2

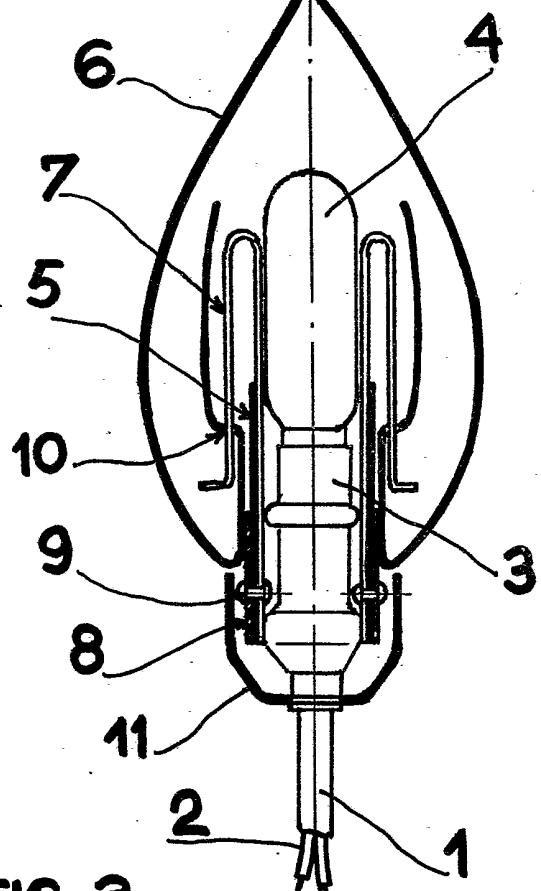


FIG.3

